

L'inscription aux TAP

Elle vaut « engagement » et il faudra donc, dans la limite du possible, assister à toutes les séances.

Cette demande est faite afin de respecter le travail pédagogique des interventions et de ne pas perturber les séances d'animation par des départs échelonnés à répétitions.

Le non respect de ce principe, pourra remettre en question l'inscription au TAP de votre enfant.

Les enfants inscrits aux TAP ne pourront quitter l'ALAE avant 17h (ou 16h30 pour les maternels).

Il est donc demandé aux parents des enfants utilisant les transports scolaires en élémentaire de prendre leur disposition pour les récupérer à partir de 17h les jours où ils sont inscrits sur ces activités.

Nous mettrons en place en fin d'année, un cycle pour les petites et moyennes sections

Les inscriptions se feront directement sur site par les enfants.

Les activités seront présentées aux enfants sous forme de forum ou de démonstrations

En parallèle, dans le cadre du **PEdT**, des **ateliers** de discussions seront prolongés et/ou créés afin de permettre aux familles de participer activement à la réflexion et aux besoins éducatifs de leurs enfants.

Vous pouvez participer à ce projet territorial. Nous recherchons des bénévoles capables de faire découvrir leur passion et/ou métier et de rejoindre les TAP.



Vous pouvez nous contacter

A.L.A.E BO maternelle
07 89 99 81 48

alae.maternelle.bordedolivier@mairie-lunion.fr

A.L.A.E BO élémentaire
06 32 63 42 23

alae.elementaire.bordedolivier@mairie-lunion.fr

A.L.A.E Belbèze maternelle
06 73 69 94 94

alae.maternelle.belbeze@mairie-lunion.fr

A.L.A.E Belbèze élémentaire
06 30 29 64 64

alae.elementaire.belbeze@mairie-lunion.fr

A.L.A.E Montizalguier maternelle
06 73 86 46 76

alae.maternelle.montizalguier@mairie-lunion.fr

A.L.A.E Montizalguier élémentaire
06 85 78 26 37

alae.elementaire.montizalguier@mairie-lunion.fr



Edité par la Mairie de L'Union—6bis avenue des Pyrénées—31240 L'UNION. Merci de ne pas jeter sur la voie publique



ALAE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

Informations sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)



Année 2016 - 2017

LES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la **réforme des rythmes** scolaires, la commune de L'Union s'est engagée à mettre en place un **Projet éducatif de Territoire (PEDT)**.

Une **nouvelle organisation horaire** s'est mise en place en septembre 2015 et a permis de dégager des **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**.

Votre enfant termine **une fois par semaine** l'école à **15h30**.

Lundi à Borde d'Olivier
Mardi sur Montizalguier
Jeudi sur Belbèze les Tlse



Ce temps libéré, lui permet de découvrir des Activités sur du temps périscolaire :

de 15h30 à 16h30 pour les maternels et

de 15h45 à 16h45 pour les élémentaires.

Après une présentation des activités, des inscriptions sont mises en place sur les groupes scolaires. **Votre enfant peut, à ce moment là, choisir et s'inscrire sur ces temps d'activités périscolaires.**

BESOIN DE TEMPS LIBRE

Les conclusions du diagnostic précédent le PEDT et l'expérimentation sur l'année 2015/2016, ont fait remonter un besoin d'harmonisation des pratiques et une nécessité de prise en compte du temps libre de l'enfant.

Les **ateliers TAP** seront menés par des professionnels, des intervenants bénévoles et **pourront être**:

Théâtre

Tarot

Écriture de nouvelles
Cuisine

Ateliers scientifiques

Jeux coopératifs

Foot Américain

Peinture sur porcelaine

Origami

Bricolage

Ludothèque...



ORGANISATION

« Qui s'occupe des enfants pendant les TAP ? »
Des animateurs, des associations sportives ou culturelles

« Que fait mon enfant non inscrit au TAP ? »
Il participe aux activités récréatives
Il est en autonomie sous surveillance

« Puis - je récupérer mon enfant pendant les TAP ? »
Non, pour garantir la sécurité et la qualité des activités,
Il est important que les enfants participent jusqu'à la fin de la séance.
En cas de nécessité (pour raison médicale par

« Ces temps TAP sont - ils obligatoires ? »
Non, il est **tout à fait possible de ne pas participer** à ce temps péri éducatif et venir chercher les enfants librement entre 15h30 à 18h30, le jour des TAP.